

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DEVE 99 Subvention de fonctionnement (10 000 euros) à l'association France Nature Environnement Île-de-France pour ses activités en faveur de la protection de l'environnement.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de la Ville de Paris à l'association France Nature Environnement Île-de-France pour ses activités en faveur de l'environnement ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association France Nature Environnement Île-de-France dont le siège social est situé 2 rue du Dessous des Berges (13e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO